

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Est Ensemble

2025

Depuis le 14 juillet 2024, le dispositif de publication annuelle d'un index compilant les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, en application de l'article L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique, est désormais applicable dans la fonction publique territoriale.

A Est Ensemble, un premier plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle a été élaboré en 2021, pour les années 2021 à 2023.

Afin de poursuivre le travail engagé, un nouveau plan d'action pluriannuel d'égalité professionnelle 2024-2026, co-construit avec les organisations syndicales, a été adopté lors du Conseil de Territoire du 19 novembre 2024. Il repose sur des actions concrètes et opérationnelles, ainsi qu'un renforcement de la gouvernance de la politique en faveur de l'égalité professionnelle. Le plan d'actions comporte 5 axes :

- **Axe 1** : gouvernance de la politique en faveur de l'égalité professionnelle ;
- **Axe 2** : évaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération ;
- **Axe 3** : garantir l'accès aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois ;
- **Axe 4** : favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- **Axe 5** : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement et les agissements sexistes.

Dans la continuité des années précédentes et grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions, Est Ensemble présente un **score de 96/100** pour son index d'égalité professionnelle 2025.

